

"Où en est le plan Schuman?" dans Die Zeit (27 juillet 1950)

Légende: Le 27 juillet 1950, Günter Henle, député de l'Union chrétienne-démocrate (CDU) de la République fédérale d'Allemagne (RFA) et président du comité de l'acier pour le plan Schuman, dresse dans un article publié par l'hebdomadaire allemand Die Zeit un état des lieux des négociations relatives à la mise en place du pool européen charbon-acier.

Source: Die Zeit. 27.07.1950, Nr. 30; 5. Jg. Hamburg. "Wie steht es mit dem Schuman-Plan?", auteur:Henle, Günter , p. 1.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/ou_en_est_le_plan_schuman_dans_die_zeit_27_juillet_1950-fr-8005534c-3b55-4d23-b998-ea22afc803b8.html



Date de dernière mise à jour: 05/07/2016

Où en est le plan Schuman?

par **Günter Henle**

Dieu soit loué, il semble que les optimistes se préparent à l'emporter sur les sceptiques: le plan Schuman prend forme. Nous avons demandé à M. Günter Henle, député et président de la commission de l'acier pour le plan Schuman, de nous informer sur l'état d'avancement des négociations.

On peut remercier l'enthousiasme des Français, mais aussi la volonté tout aussi forte de l'Allemagne de l'Ouest et des autres participants, pour les progrès déjà accomplis par le plan Schuman dans le cadre des discussions organisées à Paris. Ce plan est déjà bien plus proche d'une réalisation pratique que les sceptiques ne l'avaient cru possible, ces mêmes sceptiques qui s'attendaient à des pré-études interminables. Le plan Schuman est désormais bien plus qu'une esquisse. Les contours du tableau final apparaissent déjà, et on commence à discuter de détails pratiques liés à sa réalisation. Ces progrès sont réalisés à Paris, alors même que de nombreux hésitants continuent à pointer du doigt les dangers que pourrait entraîner la réalisation de ce plan. Une atmosphère d'inhibitions et de doutes reste palpable, autant à l'étranger qu'en Allemagne. Le *Times*, par exemple, fait siennes les préoccupations d'un économiste britannique qui brandit une fois de plus le spectre, sans aucun rapport avec le monde actuel, d'une domination germanique future du continent. Le *Times* met donc en garde contre une conception exclusive du plan Schuman. Sur le continent, nombreux sont ceux qui craignent encore qu'une haute autorité supranationale du charbon et de l'acier étouffe la concurrence et abolisse la liberté de production, ou qui s'inquiètent des conséquences sociopolitiques graves que pourrait avoir cette communauté du charbon et de l'acier. Bref, on craint le plan Schuman comme un saut dans le vide.

Tous ceux qui partagent ces inquiétudes oublient que la communauté envisagée ne sera en aucun cas «exclusive» au sens redouté par les Britanniques, et surtout pas vis-à-vis de la Grande-Bretagne, dont tous les partenaires espèrent l'adhésion ultérieure sous une forme appropriée, ni vis-à-vis des États-Unis, dont l'aide reste bien trop indispensable à l'Europe pour que celle-ci souhaite s'en défaire. En ce qui concerne la haute autorité supranationale du charbon et de l'acier, il est clair que son rôle implique un certain degré de planification et de direction. Mais il est bien sûr impensable de juguler la liberté de production et l'esprit d'entreprise qui distinguent l'économie occidentale de l'économie collectiviste d'Europe de l'Est. De même, il est évident que les conséquences sociopolitiques éventuelles font l'objet d'une analyse particulièrement avisée. De même, les responsables veillent à ce que l'objectif du redressement du niveau de vie au sein des pays de l'Union puisse être atteint sans passer par une transition douloureuse. Pour l'Allemagne, ces mesures de précaution s'accompagnent de considérations particulières liées à la structure encore mal clarifiée de nos industries de base et aux nombreuses restrictions qui nous sont imposées.

Lors des négociations de Paris sur la haute autorité du charbon et de l'acier (un projet auquel l'opinion publique s'intéresse particulièrement), il est apparu clairement que cette organisation serait suffisamment puissante pour assurer la primauté des intérêts européens sur les intérêts nationalistes et égoïstes particuliers. Mais elle ne peut pas non plus se soustraire à tout contrôle public et national, car une administration purement autoritaire n'est pas compatible avec les principes démocratiques de l'Occident. Un organe de contrôle parlementaire, une assemblée donnant aux gouvernements des pays participants une certaine influence, devrait apporter les garanties nécessaires à cet égard. Il s'agit toutefois d'éviter le défaut de construction qui caractérise par exemple les Nations unies et le Conseil de l'Europe, qui permettent à n'importe quel membre de bloquer tout progrès en usant de son *droit de veto*. La haute autorité du charbon et de l'acier ne devra pas non plus régner en maître sur chaque entreprise individuelle – il lui faudrait pour cela un appareil administratif gigantesque. Il faudra probablement créer des associations régionales servant d'intermédiaires. Ces associations seront d'autant plus utiles si on fait d'elles des organes autogérés.

Mais ces questions relatives à l'élaboration de la haute autorité sont moins difficiles que les nombreux problèmes matériels qu'il va bien falloir résoudre. Il s'agit par exemple des questions liées aux politiques en matière de subventions, de crédits, de prix et de tarifs, du problème extrêmement délicat des caisses de péréquation et de bien d'autres problèmes encore. Face à toutes ces questions, les experts devront collaborer pour surmonter ensemble les difficultés rencontrées. Il faut espérer que ces difficultés ne seront pas

aggravées par la résolution prématurée de problèmes individuels en dehors du cadre parisien, comme ce fut le cas récemment lors de la décision prise par l'Autorité de la Ruhr sur la question du double prix du charbon. En ce qui concerne les objectifs généraux des consultations parisiennes, on peut dire ceci: rien ne serait plus faux que de croire que le plan Schuman vise à atteindre des objectifs politiques aux dépens de l'économie. Le plan Schuman ne pourra réaliser les objectifs politiques que toute l'Europe de l'Ouest attend de lui que s'il se solde par une réussite complète au niveau économique. Il n'y a pas ici d'opposition entre la politique et l'économie. Au contraire, l'une détermine l'autre.